

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU C.C.A.S. de Liginiac Du 9 février 2026

**Nombre de Membres en exercice : 14**

**Présents : 10**

**Votants : 10**

**L'AN DEUX MIL VINGT SIX,**

**Le neuf février,**

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Comme de LIGINIAC, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie de LIGINIAC, sous la Présidence de Monsieur Frédéric BIVERT, son Président.

Président de séance : M. BIVERT

Présents : Mme VIGNAL – M. BOUILHAC – M. VERNIENGEAL – M. PAPIN – M. TRONCHE – M. GAUME

Représentés : Mme CHEIX-YEUX a donné procuration à M. VERNIENGEAL – Mme TRONCHE a donné procuration à M. TRONCHE

Mme Sonya LE CUNFF, Directrice de la MARPA, est présente.

Secrétaire de séance : Mme VIGNAL

Il est ici précisé que la première convocation a été faite pour une réunion le 4 février 2026 et qu'à cette date le quorum n'a pas été atteint (6 présents). Par conséquent, une seconde convocation a été faite pour une réunion le 9 février 2026.

La séance est ouverte ce mercredi 9 février 2026 à 18h00.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du Procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2025,
- Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité (dans le cadre de la mise en place des nouvelles prestations)
- Création d'un poste d'adjoint technique (remplacement d'un agent en inactivité)
- Tarifications nouvelles prestation MARPA
- Délibération sur la participation de l'employeur à la Prévoyance Sociale Complémentaire – Volet Santé après avis CST
- Questions diverses

= Point sur l'organisation et le fonctionnement de la MARPA

= Evènements et actualités 2025 de la MARPA.

- Point sur les actions menées par le CCAS et affaires diverses

Monsieur Frédéric BIVERT, Président du CCAS, souhaite la bienvenue à l'Assemblée et remercie les membres de leur présence.

### **Point 1 : Approbation du Procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2025**

M. BIVERT demande si le procès-verbal du 2 décembre 2025 fait l'objet de questions.

M. VERNIENGEAL indique qu'il avait demandé une modification (concernant le préambule) et que celle-ci a été prise en compte.

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **Point 2 : Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité (dans le cadre de la mise en place des nouvelles prestations)**

(voir délibération n°2026.01)

Mme LE CUNFF indique qu'une nouvelle organisation se met en place, en phase test. De nouvelles prestations seraient proposées aux résidents : petits déjeuners, plus d'animations et d'accompagnement, et pourquoi pas du service ménage au sein des logements, transport de personnes...

Ces prestations seront facturables.

L'idée de cette organisation serait de permettre de développer l'accompagnement à la personne (animations, sollicitations cognitives)

Mme LE CUNFF précise que la prestation ménage nécessiterait des agréments si elle devait se mettre en place. M. PAPIN indique que les agréments seront requis pour le versement d'aides.

Mme LE CUNFF précise qu'actuellement il y a 4 sociétés d'aides à domicile qui interviennent au sein de la MARPA.

Mme LE CUNFF indique qu'il faut une réorganisation au niveau du personnel et qu'il serait judicieux de spécifier un poste pour la cuisine pour faciliter l'organisation.

M. TRONCHE demande si le poste est disponible pour cause de départ en retraite.

Mme LE CUNFF répond qu'il y a eu un arrêt maladie en décembre et qu'il y aura un départ à la retraite à partir du 1<sup>er</sup> avril 2026.

Elle indique qu'il y a 3 agents sur le poste dont 1 en arrêt longue maladie.

Mme LE CUNFF indique que la cuisine de la MARPA pourrait préparer les repas du Centre de loisirs.

M. TRONCHE précise qu'il faudrait que les prestations et le coût de la personne employée s'équilibrent.

Mme LE CUNFF rappelle qu'il s'agit d'une délibération sur un court terme et propose 30 ou 50 heures par mois sur une période de 6 mois (agent de catégorie C).

Il est retenu par l'Assemblée 40 heures par mois et il est décidé qu'après la période de 6 mois il se fera un point.

**Pour : 9 voix**

### **Point 3 : création d'un poste d'adjoint technique (remplacement d'un agent en inactivité)**

(voir délibération n°2026.03)

Mme LE CUNFF indique qu'il faut créer un poste d'adjoint technique à partir du 1<sup>er</sup> avril 2026, à temps complet (35h). Il s'agira d'un contrat à durée déterminé.

**Pour : 9 voix**

**Point 4 : tarifications nouvelles prestations MARPA**

Mme LE CUNFF indique que le tarif actuel est de 3,25 € et propose de le passer à 3,50 € ce qui est accepté.

**Pour : 9 voix**

**Point 5 : délibération sur la participation de l'employeur à la Prévoyance Sociale Complémentaire Volet Santé après avis CST**

L'Assemblée précise qu'il serait équitable de s'aligner sur ce qui a été fait pour les employés communaux, soit 35,00 €.

**Pour : 9 voix**

Questions diverses : pas de question diverse

Point sur l'organisation et le fonctionnement de la MARPA – Evènements et actualités 2025 de la MARPA :

Mme LE CUNFF précise qu'un homme de 71 ans a posé sa candidature, que l'accueil temporaire est occupé, qu'il y a une hospitalisation et une réorientation.

Point sur les actions menées par le CCAS et affaires diverses :

M. le Président indique qu'une famille a dû subir un traitement contre les poux et qu'ils ont été logés à USSEL, à Ponty, pour 2 nuits. L'assistante sociale a demandé à la Commune de LIGINIAC une aide ; la Commune a versé 200,00 €

→ *L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h07*